



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2016

Etaient présents : Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Reydellet Brigitte, Bourdillon Béatrice, Bėjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Patel Pierre, Carrico Paulo, Béréiziat Myriam, Petit Christelle, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi.

Absents excusés : Mme Tissot Sandra et M. Issartel Julien.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCHB

M. le Maire explique que lors du conseil communautaire du 25 février, le principe de l'acquisition d'un tènement – 178 cours de Verdun – pour l'implantation d'un complexe de loisirs a été validé à l'unanimité. Pour permettre la concrétisation de ce projet il convient de modifier les statuts en ajoutant une ligne au paragraphe « développement touristique » : Création, aménagement et gestion d'équipements de loisirs à rayonnement communautaire.

La discussion porte sur la signification de la création et surtout de l'aménagement :

- est-ce que la CCHB construira le bâtiment et l'amènera pour une activité bien spécifique, en l'occurrence un bowling, et ensuite le porteur de projet en sera le gérant ?
- est-ce que la CCHB louera le terrain et le porteur de projet supportera l'investissement financier ?

M. le Maire ne pouvant répondre à cette question, il propose de surseoir à cet ordre du jour et d'obtenir les renseignements complémentaires pour délibérer lors de la prochaine réunion.

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS DEPOSEE PAR DYNACITE

Dynacité a déposé un permis de construire pour 4 logements vers le bâtiment « les hirondelles ». Le projet de financement porte sur 5 logements ce qui correspond au projet initial avant modification. Cet ordre du jour est annulé.

SUBVENTION AUX ANCIENS COMBATTANTS

M. le Maire explique que les anciens combattants ont acheté une gerbe pour la cérémonie aux monuments aux morts. Ils ont réglé celle-ci et sollicitent le remboursement par la commune. Les années précédentes la demande de participation de la commune était faite avant l'achat de la gerbe.

Le conseil décide de verser une subvention exceptionnelle de 45 € et de faire un courrier indiquant aux anciens combattants que ce procédé n'est pas toléré et que la subvention annuelle doit servir à ces charges.

EMPLOIS

Patrick Berset rappelle la décision de modification de trois emplois, prise lors de la réunion du 11 juillet. Il explique que le temps de travail de l'agent de ménage de l'école maternelle ne peut pas être diminué sans l'avis du centre de gestion. Cette modification est annulée en attente d'avoir effectué toutes des démarches nécessaires.

POINT SUR LES TRAVAUX présenté par Jean-Claude Cottin

- Plateau sportif, la pose des bordures, les voies de circulation et le parking pour handicapés sont réalisés. Le portail a été commandé. Le reste du parking devrait être fait prochainement.
- Place de la mairie : le béton désactivé sera fait avant la fin de la semaine. Ensuite l'escalier sera réaménagé. L'enrobé est prévu pour la semaine du 19 au 23 septembre.
- Restauration morphologique du Lange : un constat sur l'état des rues a été établi par un huissier (rue des marronniers, de la gare, du commerce, des peupliers et impasse des mésanges) car de nombreux camions vont circuler pendant environ 2 semaines pour la préparation du chantier.
- L'école élémentaire a besoin de chaises supplémentaires. Les services techniques ont monté des chaises du complexe qui devront être redescendues pour la St Maurice. M. Cottin propose d'acheter 50 chaises qui seront attribuées à l'école.
- A l'entrée Nord du village, la construction de 4 maisons mitoyennes est commencée. Le diamètre de la conduite d'alimentation en eau est insuffisant. Un devis a été demandé pour le renforcement de cette conduite sur environ 20m.
- Les réunions de travail pour le PLUIH commencent le 6 septembre sur trois thèmes : urbanisme, paysage et économie. Les deux référents de la commune, M. Jantet et M. Cottin, participeront à ces ateliers.

QUESTIONS DIVERSES

- Patrick Berset informe le conseil que la personne, salariée de l'école de musique de Nantua, intervenante musicale dans les écoles et pour le TAP, a changé de poste. Pour cette rentrée scolaire l'école de musique n'est pas en mesure de proposer un intervenant. M. Berset, que dans ce cas, la commune considère que la convention qui lie la commune à l'école de musique est abrogée de plein droit.
- M. Dessuise, impasse des Brues a demandé si la commune accepterait de lui céder une parcelle de terrain en bout de sa propriété. Ceci correspond à la butte au-dessus du stabilisé du plateau sportif. A l'unanimité les conseillers ne souhaitent pas vendre ce terrain.
- Opal Energie propose de faire une étude pour l'installation d'éoliennes sur la crête ouest. A l'unanimité le conseil se prononce contre un tel projet.
- M. le Maire informe qu'il a rendez-vous avec le directeur de Aptar, à Evron, pour prendre connaissance des résultats de mesures du bruit réalisées cet été lorsque les portes de l'entreprise sont ouvertes à cause des fortes chaleurs.

La séance est levée à 21 h.

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.

Martignat le 8 septembre 2016

Jean-Claude Cottin, adjoint